



Saint-Paul-de-
L'ÎLE-AUX-NOIX
Capitale nautique

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 février 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 445-2025 décrétant un emprunt afin de financer des travaux de construction et d'aménagement ainsi que l'acquisition de biens et d'équipements aux fins d'infrastructures de loisirs et culture d'intérêts collectifs.

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures ouvrables, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à midi et de 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 00 à midi.

Ce règlement entre en vigueur ce 7 avril 2025.

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

DONNÉ À SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX ce 7 avril 2025

Monsieur Marc Chalifoux
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7ième jour d'avril en l'an deux mille vingt-cinq.

Monsieur Marc Chalifoux
Directeur général/greffier-trésorier